



ADAPTATION DU LOGEMENT AU VIEILLISSEMENT OU AU HANDICAP

SOLIHA vous accompagne dans votre projet d'adaptation de votre logement depuis la recherche de financement jusqu'à la réalisation des travaux, en tant qu'Assistant à Maîtrise d'Ouvrage

UNE RÈGLE IMPÉRATIVE

Les travaux ne doivent en aucun cas commencer avant l'obtention de l'accord du ou des organismes sollicités.

POUR TOUT RENSEIGNEMENT

Vous pouvez nous contacter :
05-45-95-62-02
contact.charente@soliha.fr

Depuis le 1er janvier 2024, l'aide MaPrimeAdapt' finance la réalisation de travaux d'adaptation du logement pour les personnes âgées ou en situation de handicap, ayant des ressources modestes ou très modestes, afin de leur permettre de rester à domicile en toute sécurité et en toute autonomie.

MaPrimeAdapt' peut financer 50% ou 70% de vos travaux en fonction de vos ressources (revenus modestes et très modestes).

BÉNÉFICIAIRES



Sous conditions de ressources



Personnes âgées de 70 ans et plus
sans condition de GIR



Personnes âgées de 60 à 69 ans
GIR 1 à 6



Personnes en situation de handicap
sans condition d'âge



Propriétaires occupants ou Locataires

CONDITIONS

- Les travaux ne doivent pas être commencés avant d'avoir obtenu les accords de financement.
- Cette subvention est soumise à critères de ressources (revenus modestes et très modestes)
- Un Accompagnateur AMO (Assistant à Maîtrise d'Ouvrage) vous assiste obligatoirement
- Le choix de l'artisan vous appartient. Toutefois, différents labels existent et attestent du sérieux ou de la spécialité de certains artisans : Handibat, Silverbat, Proadapt, des labels de qualification et de certification...

TRAVAUX

- Remplacement de la baignoire par une douche avec siphon de sol et sol antidérapant, équipée d'un siège et de barres d'appui
- Création complète d'une salle d'eau pour personne en fauteuil
- WC surélevés
- Pose d'un monte escalier
- Élargissement des portes
- Travaux extérieurs d'accessibilité



Les travaux s'adaptent en fonction des besoins spécifiques qui seront préconisés dans le diagnostic logement autonomie et le rapport d'ergothérapeute (dans certains cas).

UN EXEMPLE CONCRET

Le projet de travaux	Les subventions mobilisables
Installation d'une douche avec siphon de sol, siège et barre d'appui en remplacement d'une baignoire et pose d'un wc surélevé chez une personne âgée de 72 ans ayant des ressources très modestes.	<ul style="list-style-type: none"> - Aide de l'ANAH : 3 150 € MaPrimeAdapt' 70 % - Aide du Département : 900 € ===== TOTAL des aides : 4 050 €
Le montant des travaux éligibles	Le reste à charge travaux : 901 € (hors frais d'accompagnement)

CRITÈRES DE RESSOURCES

MaPrimeAdapt' est une aide soumise à conditions de ressources.

Revenu fiscal de référence à ne pas dépasser (dernier avis d'imposition)

Nbre de personne composant le ménage	Revenus «très modestes»	Revenus «modestes»
1	17 363 €	22 259 €
2	25 393 €	32 553 €
3	30 540 €	39 148 €
4	35 676 €	45 735 €
5	40 835 €	52 348 €
par personne supplémentaire	+ 5 151 €	+ 6 598 €